

ÉQUATEUR - Entrée en fonction de la nouvelle Assemblée nationale

Prensa latina / *El Telégrafo* / Info Sud télé

lundi 3 août 2009, par [Info Sud télé](#)

31 juillet 2009 - En Équateur débute aujourd'hui une nouvelle étape de l'histoire démocratique du pays. L'entrée en fonction de la nouvelle Assemblée Nationale met fin au régime de transition établi par la Constitution [1]. Son mandat durera jusqu'en en 2013.

Les 124 députés élus lors du scrutin du 26 avril [2] dernier vont assister à la première session du Parlement, au cours de laquelle ils éliront sept de leurs pairs aux postes de direction du Pouvoir Législatif.

Fernando Cordero, qui a présidé la Commission de Législation du Régime de Transition, et qui d'après le Conseil national électoral est le député à avoir reçu le plus de voix lors des élections, aura pour mission de présider cette session inaugurale.

Fernando Cordero du mouvement Alianza País, dont le leader n'est autre que le président équatorien Rafael Correa, semble avoir de grandes chances d'être élu à la présidence de la nouvelle Assemblée Nationale.

La session d'aujourd'hui devrait être brève et se dérouler dans de bonnes conditions, a signalé Cordero. « Nous avons discuté avec les députés de tous les partis, même ceux de l'opposition, afin de pouvoir avancer de manière ordonnée et sans contretemps ».

Les premiers pas de l'Assemblée Nationale concerneront la désignation des autorités législatives qui, dès mardi prochain, commenceront à travailler à la formation des commissions.

Le mouvement Alianza País est fortement représenté à l'Assemblée Nationale puisque 59 des 124 députés sont issus de ses rangs. Par ailleurs, le mouvement du président Correa compte avec le soutien de parlementaires indépendants ou appartenant à des groupes minoritaires, de telle sorte qu'il peut pour l'instant disposer de la majorité absolue au sein de l'hémicycle.

Fernando Cordero a précisé que « chaque député a le droit d'être candidat à la direction du Pouvoir Législatif. Ce sont les députés eux-mêmes qui éliront le président, les deux vice-présidents et les quatre membres du Conseil d'administration ».

Faisant référence au travail de la Commission de Législation, dont la mission a pris fin hier, Fernando Cordero a mis en avant « le travail positif réalisé par cet organe depuis novembre 2008. Au cours de cette période, 32 lois ont été approuvées, dans le strict respect du Régime de Transition figurant dans la Constitution en vigueur depuis septembre 2008 ».

« Personne ne peut nier l'énorme travail que nous avons réalisé ; la tâche n'a pas été facile, nous y avons passé des nuits, des week-ends et d'exténuantes journées de travail. Nous sommes parvenus à démontrer au pays qu'il est possible de travailler, de débattre et de faire des lois qui profitent au peuple » a-t-il souligné.

Au-delà de l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale, ce sont aujourd'hui 23 préfets de province, 221 maires, 1588 conseillers municipaux et 3985 représentants des assemblées paroissiales rurales qui prendront leur fonction [3]. Le Président et le vice-président de la République, Rafael Correa et Lenin

Moreno, assumeront quant à eux leur nouveau mandat le 10 août prochain, à l'occasion de la commémoration du bicentenaire du Premier Cri de l'Indépendance.

Origine des textes : [Prensa latina](#) & [El Telégrafo](#).

Compilation et traduction : [Info Sud télé](#).

Publication originale : <http://infosud.tele.free.fr/?p=153>

Notes

[1] En Équateur, le pouvoir législatif est unicaméral. Après que la nouvelle constitution a été adoptée en septembre 2008 par referendum, le pouvoir législatif a été confié en novembre 2008 à la Commission de législation du régime de transition, organe composé de 76 des 130 représentants élus issus de l'Assemblée nationale constituante. Sa mission s'est achevée le 30 juillet 2009.

[2] Le 26 avril 2009, les Équatoriens ont été appelés à participer à des « élections générales ». Ils devaient élire le Président de la République, les députés, les conseillers municipaux. L'élection des représentants des assemblées paroissiales rurales et des cinq représentants nationaux au Parlement andin a eu lieu le 14 juin. Le vote est obligatoire en Équateur.

[3] Afin d'éviter que les prochaines élections nationales et locales aient lieu en même temps, l'actuel mandat des préfets, des maires, des conseillers municipaux et des représentants des assemblées paroissiales rurales, durera cinq ans et non quatre. Lorsqu'il prendra fin en mai 2014, les candidats régionaux et locaux seront à nouveau élus pour quatre ans. L'actuel mandat des élus nationaux et andins prendra fin en mai 2013.